



## Procès-Verbal de la réunion du

### CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 octobre 2023 à 20h00

---

L'an deux mille vingt-trois, le onze octobre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, le 28 septembre 2023, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles PERRIN, Maire.

**Etaient Présents** : Mesdames et Messieurs Vanessa BAPST, Arnaud CHAILLET, Emmanuel CHAMAGNE, Marie-Pierre MAILLOT, Benoît MARCHAND, Gilles PERRIN, Joël PRENAT

Absents excusés : Serge CONTINI, Julien GIRARDCLOS

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation du secrétaire de séance.

**Monsieur Emmanuel CHAMAGNE est nommé secrétaire de séance.**

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2023, qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

**1. Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) dues par les opérateurs de télécommunication :**

*Délibération n° 36/2023 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN*

Monsieur le Maire rappelle qu'il existe une redevance d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunication, en l'occurrence uniquement Orange pour la commune de Montbouton.

Celle-ci donne lieu à une recette annuelle pour la commune, calculée en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire.

Les tarifs sont prévus dans un décret et revalorisés chaque année. La somme à percevoir pour l'année 2023 est de 237 €. A cette facturation s'ajoutera celle des années 2019 à 2022 non perçues, soit un total dû de 1 078€.

**Adopté à l'unanimité.**

## **2. Dossiers de demandes de subventions :**

- voiries et écluses
- tables extérieures de tennis de table

*Délibération n° 37/2023 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN*

Monsieur le Maire présente les plans de financement prévisionnels et les échéanciers concernant les dossiers de demandes de subvention à transmettre au conseil départemental.

Les dossiers (aides aux communes) sont à déposer avant le 15 octobre 2023 pour une notification d'attribution courant juin 2024.

**Adopté à l'unanimité.**

## **3. Forêt communale : proposition sur les travaux 2023/2024 par l'ONF**

*Délibération n° 38/2023 : rapporteur Monsieur Joël PRENAT*

Monsieur Prenat rappelle que le plan d'aménagement forestier arrive à échéance en 2024.

Monsieur Bolchert, agent ONF propose d'exploiter en priorité les parcelles 13ja & 14ja (lieu dit « les combes », val de Montbouton) l'hiver prochain. En fonction des besoins la parcelle 19a pourra être exploitée partiellement ou reportée. Ce qui représente environ 360 stères de bois de chauffage et 130 m<sup>3</sup> en bois d'œuvre (grumes).

Monsieur le Maire présente :

- ✓ le devis de Monsieur Jean-François Mardegan, exploitant forestier
- ✓ le devis d'assistance technique de l'ONF

**Adopté à l'unanimité.**

## **4. Informations diverses :**

*Rapporteur Monsieur Gilles PERRIN*

- Le Maire informe de l'augmentation de la taxe foncière 2023 pour la commune de Montbouton, qui passe 2929 € à 3139 € (soit une majoration de 210 €).
- La commune recherche un animateur(trice) / agent polyvalent pour un contrat de 6h à 10h par semaine en période scolaire (disponibilité les lundi-mardi -jeudi-vendredi de 7h à 8h30 et bus de 11h30 à 12h). Les missions principales seront d'encadrer la garderie et d'accompagner quotidien en bus les enfants du RPI (Montbouton Vandoncourt). Merci de contacter la mairie.
- La réunion publique programmée lundi 16 octobre est reportée au mardi 17 octobre à 20h00 à la salle du plateau.

Séance levée à 23h00

Le Maire,

Gilles PERRIN